

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle du conseil, de l'arrondissement de Chicoutimi, 201, rue Racine Est, le 5 août 2019 à 19h00.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil sauf ceux dont le nom apparaît à la rubrique «Absent».

ABSENT : M. Raynald Simard, conseiller.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Denis Simard, directeur général adjoint et Mme Caroline Dion, greffière.

À 19 h 00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1** Séance ordinaire du conseil municipal du 2 juillet 2019

**4. COMMISSIONS PERMANENTES**

**4.1** Commission de la sécurité publique – Rapport de la réunion du 5 juin 2019

**4.2** Commission de la sécurité publique – Rapport de la réunion du 4 juillet 2019

**4.3** Commission du développement durable et de l'environnement – Rapport de la réunion du 16 mai 2019

**4.4** Commission du développement durable et de l'environnement – Rapport de la réunion du 28 juin 2019

**4.5** Commission des sports et du plein air – Rapport de la réunion du 26 juin 2019

**4.6** Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social – Rapport de la réunion du 27 juin 2019

**4.7** Comité multiressources – Procès-verbal du 7 mai 2019

**5. AVIS DE MOTION**

**5.1** Projet de règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro VS-2003-51 énonçant les conditions et les règles de calcul du prix des loyers applicables à un terrain de villégiature et de résidence sur les terres publiques intramunicipales déléguées

**5.2** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

### **6. CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DE RÈGLEMENT**

- 6.1** Règlement numéro VS-RU-2019-94 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-171 et ARP-172)
  - 6.1.1** Consultation publique
  - 6.1.2** Adoption de règlement
- 6.2** Règlement numéro VS-RU-2019-95 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 65562, rue de la Fonderie à Chicoutimi (ARS-1223), zone 64700, boulevard Barrette à Chicoutimi (ARS-1231))
  - 6.2.1** Consultation publique
  - 6.2.2** Adoption de règlement
- 6.3** Règlement numéro VS-R-2019-96 adoptant le programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial de la Ville de Saguenay
- 6.4** Règlement numéro VS-R-2019-97 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-95 concernant les systèmes d'alarme incendie reliés
- 6.5** Règlement numéro VS-R-2019-98 modifiant le règlement numéro VS-R-2015-132 concernant la prévention des incendies de la Ville de Saguenay
- 6.6** Règlement numéro VS-R-2019-99 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2006-44 relatif à la circulation et à la sécurité publique
- 6.7** Règlement numéro VS-R-2019-100 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay
- 6.8** Règlement numéro VS-R-2019-101 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 550 000 \$
- 6.9** Règlement numéro VS-R-2019-102 ayant pour objet de décréter un emprunt au montant de 2 803 000 \$ en vue de participer au fonds de subvention pour l'application du programme Rénovation Québec-Saguenay 2019-2020

### **7. AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 7.1** Protocole d'entente – Quai d'accueil des navires de croisières
- 7.2** Signature d'une convention de modification du prêt – Festival international des Rythmes du Monde
- 7.3** Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi inc. – Versement final subvention 2019 – Parc Mille Lieux de la colline et honoraires de gestion du site de la Zone Portuaire de Chicoutimi.
- 7.4** Politique de nomination des membres des comités, commissions internes et des comités et organismes externes de la Ville de Saguenay
- 7.5** Modifications aux règlements généraux – Promotion Saguenay

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

- 7.6 Politique de soutien aux congrès et événements sportifs – Promotion Saguenay
- 7.7 Priorités d'intervention 2019-2020 en matière de développement économique local et régional à Saguenay
- 7.8 Décret de travaux – Règlements d'emprunt :
  - 7.8.1 Règlement VS-R-2019-18
  - 7.8.2 Règlement VS-R-2019-92
- 7.9 Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt
  - 7.9.1 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de juin 2019 – Dépôt
  - 7.9.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier
- 7.10 Dépôt par la greffière des certificats du greffier et des procès-verbaux des registres de consultation sur les règlements VS-R-2019-90 et VS-R-2019-91

### 8. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 3 septembre 2019 dans la salle du conseil de l'arrondissement de La Baie, 300, Boulevard Grande-Baie Nord, à 19h.

### 9. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

### 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **AVIS DE CONVOCATION**

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 1<sup>er</sup> août 2019.

### 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2019-351

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

RETIRER :

- 7.1 Protocole d'entente – Quai d'accueil des navires de croisières
- 7.6 Politique de soutien aux congrès et événements sportifs – Promotion Saguenay

Adoptée à l'unanimité.

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR;**

Une période de questions a été tenue.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019**

VS-CM-2019-352

Proposé par Michel Tremblay  
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juillet 2019 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit avec la modification suivante :

- Point 7.4, la résolution VS-CM-2019-339 est modifiée de la manière suivante :

- REMPLACER le texte suivant :

« Au cœur d'un immense parc naturel, la ville de Saguenay rayonne par le dynamisme de sa population et la force de son économie.

En tant que capitale boréale, Saguenay, avec sa créativité et son économie novatrice, poursuit son rôle de chef de file dans l'économie du savoir.

Saguenay se développe de façon responsable et durable, de par sa gestion cohérente avec son environnement et ses valeurs.

La population saguenéenne participe et contribue à l'enrichissement du sentiment de fierté d'une collectivité toujours plus grande et diversifiée.

La synergie entre ses milieux de vie renforce son caractère de ville exceptionnelle et recherchée. »

Par le suivant :

« Au cœur d'un immense parc naturel, la métropole régionale de Saguenay rayonne par le dynamisme de sa population et la force de son économie.

À titre de capitale boréale, Saguenay, avec sa créativité et son économie novatrice, poursuit son rôle de chef de file dans l'économie du savoir.

Saguenay se développe de façon responsable et durable, de par sa gestion cohérente avec son environnement et ses valeurs.

La population de Saguenay participe et contribue à l'enrichissement du sentiment de fierté d'une collectivité toujours plus grande et diversifiée.

La synergie entre ses milieux de vie renforce son caractère de ville exceptionnelle et recherchée »

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

---

Adoptée à l'unanimité.

### **4. COMMISSIONS PERMANENTES**

#### **4.1 COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 5 JUIN 2019**

VS-CM-2019-353

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 5 juin 2019 par la Commission de la sécurité publique de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.2 COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 4 JUILLET 2019**

VS-CM-2019-354

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Michel Thiffault

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 4 juillet 2019 par la Commission de la sécurité publique de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.3 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 16 MAI 2019**

VS-CM-2019-355

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Éric Simard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 16 mai 2019 par la Commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.4 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 28 JUIN 2019**

VS-CM-2019-356

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 28 juin 2019 par la Commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.5 COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR – RAPPORT**

**Conseil municipal du 5 août 2019**

---

---

**DE LA RÉUNION DU 26 JUIN 2019**

VS-CM-2019-357

Proposé par Michel Thiffault  
Appuyé par Martin Harvey

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 26 juin 2019 par la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.6 COMMISSION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES, DE  
LA VIE DE QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
– RAPPORT DE LA RÉUNION DU 27 JUIN 2019**

VS-CM-2019-358

Proposé par Michel Tremblay  
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 27 juin 2019 par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.7 COMITÉ MULTIRESSOURCES – PROCÈS-VERBAL DU 7  
MAI 2019**

**4.7.1 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 DU  
FONDS DES TPI (VS-MTPI-2019-3)**

VS-CM-2019-359

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Jonathan Tremblay

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers aux membres du comité multiressource;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les états financiers 2018, tel que présentés aux membres présents.

Adoptée à l'unanimité.

**4.7.2 FONDS DES TPI - HONORAIRES PROFESSIONNELS  
ET INTERVENTIONS PONCTUELLES (VS-MTPI-  
2019-4)**

VS-CM-2019-360

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Jonathan Tremblay

CONSIDÉRANT que pour obtenir les autorisations du ministère pour l'exploitation d'une sablière par Claveau et fils sur les terres publiques intramunicipales de Shisphaw, il est obligatoire de fournir un plan de réhabilitation de cette sablière;

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

CONSIDÉRANT que le Groupe Conseil Nippour Nutshimit a fait une offre de service au montant de 4 047,12 \$ taxes incluses pour réaliser le plan requis;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte la dépense de 4 047,12 \$ pour le plan de réhabilitation de la sablière de Shipshaw. Le plan a été payé avec le montant de 10 000,00 \$ prévu pour la gestion ponctuelle des TPI par la résolution VS-MTP-2017-25.

Adoptée à l'unanimité.

### **4.7.3 FONDS DES TPI - CONTRAT DE SERVICE AVEC LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU LAC-KÉNOGAMI (VS-MTPI-2019-5)**

VS-CM-2019-361

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Jonathan Tremblay

CONSIDÉRANT la problématique des infrastructures illégales sur les îles et sur les berges du lac Kénogami;

CONSIDÉRANT les interventions entreprises en 2018 et 2019 pour contrer l'appropriation du territoire;

CONSIDÉRANT la surveillance qu'il faut continuer d'exercer afin de contrer l'implantation de nouvelles infrastructures;

CONSIDÉRANT le mandat actuel de la Corporation du parc régional du lac Kénogami pour l'entretien des plages du lac Kénogami;

CONSIDÉRANT l'équipement dont dispose la Corporation du parc régional du lac Kénogami;

CONSIDÉRANT que la Corporation est disposée à faire une visite des lieux avec les représentants municipaux pendant l'année 2019 pour faire les constats;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte d'attribuer un mandat de 3 000,00 \$ en provenance du fond des TPI à la Corporation du parc régional du lac Kénogami pour compléter les inspections terrains sur les îles et sur les rives des terres publiques intramunicipales au cours de l'été 2019.

Adoptée à l'unanimité.

### **4.7.4 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE DES FORÊTS (VS-MTPI-2019-6)**

VS-CM-2019-362

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Jonathan Tremblay

CONSIDÉRANT la somme résiduelle de 12 991,92 \$ du programme d'aménagement durable des forêts 2018;

CONSIDÉRANT la somme de 37 991,92 \$ disponible via le programme d'aménagement durable des forêts pour 2019;

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

CONSIDÉRANT que le programme d'aménagement durable des forêts finance seulement 75 % des travaux de construction ou d'amélioration de chemin multi-usage;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte de transférer la somme résiduelle de 2018 du programme d'aménagement durable des forêts, soit 12 991,92 \$, à l'année financière 2019 pour un grand total de 50 983,84 \$;

QUE la Ville de Saguenay accepte d'attribuer la somme de 30 283,84 \$ du PADF et 10 094,61 \$ du fond des TPI pour améliorer environ 4 km de chemin forestier multi-usages et ainsi respecter la contribution minimale de 25% exigée du promoteur.

ET QUE la Ville de Saguenay accepte d'attribuer la somme de 20 700 \$ du PADF pour effectuer environ 23 ha de récolte partielle de bois sur les TPI.

Adoptée à l'unanimité.

### 5. AVIS DE MOTION

#### 5.1 **PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2003-51 ÉNONÇANT LES CONDITIONS ET LES RÈGLES DE CALCUL DU PRIX DES LOYERS APPLICABLES À UN TERRAIN DE VILLÉGIATURE ET DE RÉSIDENCE SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES**

Le conseiller Jonathan Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro VS-2003-51 énonçant les conditions et les règles de calcul du prix des loyers applicables à un terrain de villégiature et de résidence sur les terres publiques intramunicipales déléguées;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

#### 5.2 **PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-56 PORTANT SUR LA CONSTRUCTION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS DE SERVICE ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES**

Le conseiller Michel Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

### **6. CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DE RÈGLEMENT**

#### **6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2019-94 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-171 ET ARP-172)**

##### **6.1.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-171 et ARP-172).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement et mentionne la tenue de la consultation publique.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

##### **6.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2019-363

Proposé par Marc Pettersen  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-171 et ARP-172), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2019-94 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

#### **6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2019-95 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 65562, RUE DE LA FONDERIE À CHICOUTIMI (ARS-1223), ZONE 64700, BOULEVARD BARRETTE À CHICOUTIMI (ARS-1231))**

##### **6.2.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 65562, rue de la Fonderie à Chicoutimi (ARS-1223),

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

zone 64700, boulevard Barrette à Chicoutimi (ARS-1231).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement et mentionne la tenue de la consultation publique.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

### **6.2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2019-364

Proposé par Marc Pettersen  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 65562, rue de la Fonderie à Chicoutimi (ARS-1223), zone 64700, boulevard Barrette à Chicoutimi (ARS-1231), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2019-95 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-96 ADOPTANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA VILLE DE SAGUENAY**

VS-CM-2019-365

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le règlement adoptant le programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial de la Ville de Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-96 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière. Le projet déposé lors de l'avis de motion a été modifié. La modification apportée est la suivante :

- Ajouter à l'article 14, un deuxième alinéa qui se lit comme suit :

« Pour l'année de constitution de la société de développement commercial, le montant de subvention correspondra à 100% du budget de cotisation des membres du district, mais sera fixé en proportion des mois restants de l'année à compter de l'assemblée d'organisation. »

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.4 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-97 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-95 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE RELIÉS**

VS-CM-2019-366

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-95 concernant les systèmes d'alarme incendie reliés, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-97 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.5 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-98 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2015-132 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE LA VILLE DE SAGUENAY**

VS-CM-2019-367

Proposé par Michel Thiffault  
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2015-132 concernant la prévention des incendies de la Ville de Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-98 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.6 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-99 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2006-44 RELATIF À LA CIRCULATION ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

VS-CM-2019-368

Proposé par Brigitte Bergeron  
Appuyé par Julie Dufour

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2006-44 relatif à la circulation et à la sécurité publique, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-99 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.7 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-100 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-53 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY**

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

VS-CM-2019-369

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Éric Simard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-100 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.8 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-101 AYANT POUR  
OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES  
PROFESSIONNELS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À  
CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE  
550 000 \$**

VS-CM-2019-370

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Éric Simard

QUE le règlement ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 550 000 \$, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-101 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.9 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-102 AYANT POUR  
OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT AU MONTANT DE  
2 803 000 \$ EN VUE DE PARTICIPER AU FONDS DE  
SUBVENTION POUR L'APPLICATION DU PROGRAMME  
RÉNOVATION QUÉBEC-SAGUENAY 2019-2020**

VS-CM-2019-371

Proposé par Marc Pettersen  
Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE le règlement ayant pour objet de décréter un emprunt au montant de 2 803 000 \$ en vue de participer au fonds de subvention pour l'application du programme Rénovation Québec-Saguenay 2019-2020, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2019-102 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**7. AFFAIRES GÉNÉRALES**

**7.1 PROTOCOLE D'ENTENTE – QUAI D'ACCUEIL DES NAVIRES DE CROISIÈRES - RETIRÉ**

**7.2 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MODIFICATION DU PRÊT – FESTIVAL INTERNATIONAL DES RYTHMES DU MONDE**

VS-CM-2019-372

Proposé par Michel Tremblay  
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT la demande du Festival international des rythmes du monde de modifier la date de remboursement annuel de son emprunt cautionné par la Ville de Saguenay pour le 1<sup>er</sup> novembre;

CONSIDÉRANT que la modification de la date de remboursement entraîne un amortissement sur 3 mois supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Chicoutimi demande l'accord de la Ville de Saguenay pour effectuer ce changement;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay donne son accord pour que la date de remboursement de l'emprunt du Festival international des rythmes du monde cautionné par la Ville soit changée pour le 1<sup>er</sup> novembre, à partir de 2019 et ce jusqu'au paiement final en 2021;

QUE la Ville de Saguenay accepte que l'amortissement soit fait sur 3 mois supplémentaires;

ET QUE la trésorière soit autorisée à signer la convention de modification du prêt.

Adoptée à l'unanimité.

**7.3 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI INC. – VERSEMENT FINAL SUBVENTION 2019 – PARC MILLE LIEUX DE LA COLLINE ET HONORAIRES DE GESTION DU SITE DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI**

VS-CM-2019-373

Proposé par Simon-Olivier Côté  
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT la demande de la Société de gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc. pour l'attribution du versement des montants finaux pour sa subvention pour le fonctionnement du Parc Mille Lieux de la colline ainsi que des honoraires de gestion pour le site de la Zone Portuaire de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que le montant est disponible dans le budget 7000000;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le versement de 155 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de la gestion concernant le site de la Zone Portuaire de

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

Chicoutimi et une subvention de 590 000 \$ non taxable pour l'aide au fonctionnement du Parc Mille Lieux de la colline, à la Société de gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc.;

ET QUE le montant soit puisé à même le budget 7000000.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.4 POLITIQUE DE NOMINATION DES MEMBRES CITOYENS DES COMITÉS, COMMISSIONS INTERNES ET DES COMITÉS ET ORGANISMES EXTERNES DE LA VILLE DE SAGUENAY**

VS-CM-2019-374

Proposé par Brigitte Bergeron  
Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay nomme des membres citoyens afin de la représenter sur un comité, une commission interne ou sur un comité ou organisme externe;

CONSIDÉRANT que les candidatures à des postes de membres citoyens d'un comité doivent être évaluées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay souhaite adopter une politique de nomination des membres des comités, commissions internes et des comités et organismes externes ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adopte la politique de nomination des membres des comités, commissions internes et des comités et organismes externes de la Ville de Saguenay avec la modification suivante :

- AJOUTER dans le titre, à la suite du mot « membres » le mot « citoyens »;

ET QUE ladite politique entre en vigueur à compter du 5 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.5 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX – PROMOTION SAGUENAY**

VS-CM-2019-375

Proposé par Michel Tremblay  
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay demande à la Ville d'approuver les modifications qui ont été apportées aux règlements généraux de l'organisme;

CONSIDÉRANT que ces modifications ont pour objectifs de faciliter les opérations afin de les rendre plus efficaces tout en s'assurant que le conseil municipal et le conseil d'administration de Promotion Saguenay puissent conserver leurs pouvoirs de contrôle et surveillance;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE ce conseil ratifie les règlements généraux de Promotion Saguenay tels que proposés avec les modifications suivantes :

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

À l'article 27 paragraphe f) le texte devra se lire comme suit : « Procéder à l'embauche de tous les directeurs et convenir de leurs conditions d'emploi et modifier le plan d'effectif au besoin, à l'exception du directeur général lequel est nommé et ses conditions de travail sont fixés par la Ville de Saguenay. Le processus de sélection devra prévoir la création d'un comité mixte composé de 3 représentants choisis par la Ville et de 3 représentants choisis par le conseil d'administration de Promotion Saguenay qui aura pour mandat de faire une recommandation à la Ville de Saguenay sur le choix du candidat. »

Et à l'article 53 paragraphe d) le texte devra se lire comme suit : « L'embauche d'un employé pour un emploi saisonnier et l'embauche d'étudiant ou de stagiaire. Ainsi que l'embauche de tout autre employé lors de circonstances urgentes et/ou exceptionnelles avec l'assentiment du président. Le conseil d'administration devra être avisé à la séance qui suit l'embauche. »

ET QUE la Ville de Saguenay demande à Promotion Saguenay qu'elle analyse la possibilité que ses procès-verbaux soient publiés sur son site internet.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.6 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX CONGRÈS ET ÉVÈNEMENTS SPORTIFS – PROMOTION SAGUENAY - RETIRÉ**

### **7.7 PRIORITÉS D'INTERVENTION 2019-2020 EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL À SAGUENAY**

VS-CM-2019-376

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve les termes de la mise à jour annuelle des Priorités d'intervention 2019-2020 en matière de développement économique local et régional à Saguenay.

ET QUE ces Priorités d'intervention soient rendues disponibles sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.8 DÉCRET DE TRAVAUX – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT : 7.8.1 RÈGLEMENT VS-R-2019-18**

VS-CM-2019-377

Proposé par Brigitte Bergeron  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2019-18 est la principale source de financement prévue pour voir à la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT qu'un comité d'analyse a présenté une proposition quant à l'utilisation de ces investissements sur le réseau cyclable ;

À CES CAUSES il est résolu :

Que la Ville de Saguenay décrète les travaux suivants au règlement d'emprunt VS-R-2019-18 :

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

# Item	Montant
650-00132 Développement et réfection, pistes cyclables	952 381 \$

Adoptée à l'unanimité.

### 7.8.2 RÈGLEMENT VS-R-2019-92

VS-CM-2019-378

Proposé par Michel Thiffault  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2019-92 est la principale source de financement identifiée pour la réalisation du projet d'éclairage public au DEL ;

À CES CAUSES il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète les travaux suivants au règlement d'emprunt VS-R-2019-92 ;

Description	Montant
Travaux d'éclairage public au DEL, achat et installation.	6 500 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

### 7.9 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE – DÉPÔT

#### 7.9.1 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU COURS DU MOIS DE JUIN 2019 – DÉPÔT

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature générale de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise PPI et AMEC et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

VS-CM-2019-379

Proposé par Michel Tremblay  
Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

#### 7.9.2 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ ET CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature générale de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne les entreprises PPI et AMEC et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

## Conseil municipal du 5 août 2019

---

VS-CM-2019-380

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.10 DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DES CERTIFICATS DU GREFFIER ET DES PROCÈS-VERBAUX DES REGISTRES DE CONSULTATION SUR LES RÈGLEMENTS VS-R-2019-90 ET VS-R-2019-91**

La greffière dépose les certificats du greffier et les procès-verbaux du registre de consultation sur les règlements VS-R-2019-90 et VS-R-2019-91 conformément à la loi.

### **8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

VS-CM-2019-381

Proposé par Éric Simard  
Appuyé par Martin Harvey

QUE la Ville de Saguenay modifie le lieu de la séance du conseil municipal du 3 septembre 2019 qui devait avoir lieu à la salle du Vieux-Théâtre située au 300, boulevard de la Grande-Baie Nord à La Baie et fixe plutôt l'endroit de cette séance à la salle du Théâtre municipal située au 1831, 6<sup>e</sup> avenue à La Baie, à l'heure déjà prévue soit 19h.

ET QUE la greffière donne avis public de ce changement conformément à la loi.

### **9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue de 19 h 44 à 19 h 55.

### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue de 19 h 55 à 21 h 05.

### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

VS-CM-2019-382

Proposé par Brigitte Bergeron  
Appuyé par Michel Tremblay

**Conseil municipal du 5 août 2019**

---

---

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 21 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 3 septembre 2019.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

CD/sh